

Q&A suite à l'acquisition de Generali Belgium par Athora

Transaction

Qui est Athora?

Athora est spécialisé dans l'offre de solutions sur le marché d'assurance européen. L'entreprise offre des solutions d'acquisition, de transfert de portefeuilles et de réassurance pour dégager du capital, des capacités de management et des ressources opérationnelles.

Athora a été fondé en 2014. Son siège est établi aux Bermudes. Athora est implanté à Wiesbaden (ex-"Athene Leben") et à Dublin (ex-"Aegon Ireland") et possède une antenne opérationnelle à Londres. Avec l'acquisition de Generali Belgium, son effectif passe de 400 à 800 personnes. Athora a l'ambition d'utiliser Athora Belgium comme plateforme d'assurance pour d'autres acquisitions, qu'il s'agisse de portefeuilles ou de compagnies d'assurances. Athora a des projets à long terme pour la Belgique. Athora dispose d'un capital garanti de plus ou moins €2,2 milliards provenant de 26 investisseurs internationaux, tels que des fonds de pension, des fonds d'investissement souverains, l'assureur américain Athene Holding Ltd et Apollo Global Management.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site www.athora.com.

Quand le transfert de propriété de l'activité a-t-il eu lieu ?

La transaction a été annoncée le 18 avril 2018 et a été soumise à la procédure d'approbation légale habituelle par la Banque Nationale de Belgique. Le transfert de propriété a eu lieu le 2 janvier 2019.

Sous quel nom la compagnie sera-t-elle active ?

À compter du 2 janvier 2019, Athora dispose de 6 mois pour abandonner le nom actuel 'Generali Belgium' et adopter sa nouvelle dénomination : 'Athora Belgium'. Ce *rebranding* interviendra avant la fin juin 2019.

Pourquoi Athora fait-elle l'acquisition de Generali Belgium ?

Cette transaction constitue une nouvelle étape décisive dans la réalisation de son objectif de devenir le principal acteur de la consolidation du secteur de l'assurance en Europe et un partenaire de la réassurance en vie. Depuis le début, la Belgique est un marché cible pour Athora. Generali Belgium s'inscrit en outre parfaitement dans sa stratégie et ses projets de croissance en Belgique.

Quels sont les projets d'Athora pour Generali Belgium ?

Avec l'acquisition de Generali Belgium, de son équipe de gestion expérimentée et de sa solide position de marché, Athora fait l'acquisition d'une plateforme de consolidation en Belgique, tout en se concentrant sur le développement des lignes d'activité vie et non-vie.

A quels changements peut-on s'attendre dans les semaines et mois à venir ?

Le fait qu'Athora devienne le nouvel actionnaire de Generali Belgium ne change rien aux polices en cours des clients. Hormis l'adoption du nom 'Athora Belgium', le nouveau site internet et les adresses e-mail, les clients ne remarqueront aucun autre changement. Le management de Generali Belgium reste inchangé et Athora poursuivra les mêmes objectifs stratégiques. Bien entendu, Athora Belgium développera sa propre identité et apportera certaines améliorations, mais ces ajustements font partie du *business as usual*.

Collaboration

Generali Belgium continuera-t-elle à exister ?

- Oui. Generali Belgium continuera d'exercer ses activités et de proposer son offre complète de produits. À terme, Generali Belgium deviendra Athora Belgium.
- Nous continuerons à exécuter notre plan d'affaires actuel et notre développement en privilégiant les marchés de détail.
- Avec l'acquisition de Generali Belgium, Athora acquiert une équipe de gestion expérimentée ainsi qu'une solide position sur le marché pour poursuivre le développement des assurances vie et non-vie.

Qu'advient-il des demandes récemment envoyées ?

Nous continuerons à traiter les demandes comme avant.

Qu'advient-il des déclarations de sinistres récemment introduites ?

La transaction ne change rien aux pratiques commerciales actuelles. Nous continuerons à traiter les sinistres comme avant.

Quel sera le modèle de services d'Athora Belgium ?

Le modèle de services de Generali Belgium sera conservé, tant pour les courtiers que pour les clients. Vos interlocuteurs ne changeront pas.

Offre

Quid des produits de Generali Belgium ?

Il n'y a pas de projet de modification de la gamme de produits de Generali Belgium. Dans la continuité du plan d'affaires actuel de Generali Belgium, Athora prévoit de se concentrer sur le développement des lignes d'activité vie et non-vie de détail.

Ma relation avec Generali Belgium sera-t-elle affectée ?

Non. Il n'y a pas de changements dans les pratiques commerciales actuelles suite à cette transaction, notamment en termes de rémunération.

Athora a-t-il le projet de liquider les produits de Generali Belgium ?

Non. Athora n'a pas le projet de liquider les produits de Generali Belgium une fois l'opération réalisée. Athora a d'ailleurs indiqué qu'elle se concentrera sur le développement des lignes d'activité vie et non-vie de détail.

Qui va réglementer les produits à l'issue de l'acquisition ?

Du point de vue de l'autorité de réglementation, il n'y a aucun changement pour ces produits. Generali Belgium demeurera un assureur établi à Bruxelles agréé et régi par la Banque Nationale de Belgique (BNB) et par l'Autorité des Services et Marchés Financiers. Sous l'égide d'Athora, cela ne changera pas, non plus.

Clients

Qu'advient-il des clients existants ? Quid des contrats clients ?

- Il n'y a pas de changements pour les clients actuels, ni pour les nouveaux clients.
- Il n'y a pas de changements à prévoir au niveau des contrats clients.
- Vous n'aurez aucun changement à apporter ni aucune démarche à entreprendre en lien avec votre contrat du fait de cette annonce.
- Nous continuerons à servir nos titulaires de contrats, nos clients et courtiers et à leur apporter le même niveau de service.
- Nous continuerons à commercialiser et vendre nos solutions actuelles en Belgique. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des évolutions au niveau de l'activité.

Les garanties prévues en vertu des contrats de mes clients vont-elles se poursuivre ?

Oui, Generali Belgium – qui deviendra bientôt Athora Belgium - continuera à fournir et honorer toutes les garanties de ses contrats.

Les contrats sont-ils toujours couverts par les dispositions du Régime d'indemnisation belge ?

Oui, les titulaires de contrats de la branche 21 continueront à bénéficier de la garantie du Fonds de Garantie dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Comment cela affecte-t-il les contrats de mes clients ?

Il n'y a aucun changement pour les contrats de vos clients.

Quelles sont les coordonnées des personnes à contacter en cas de questions ?

Les coordonnées de vos interlocuteurs sont inchangées. À terme, les adresses e-mail 'athora.com' remplaceront les adresses 'generalib.be'. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de ce changement.

Les options d'investissement sont-elles affectées ?

Non, les options d'investissement ne changent pas.